



**DELIBERATION N° 24/053 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT RELATIF À LA POLITIQUE
DE SOUTIEN AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RILEVATU DA CUNCLUSIONE DI A CUMMISSIONE
DI U SVILUPPU ECUNOMICU, DI U NUMERICU, DI L'ASSESTU
DI U TERRITORIU È DI L'AMBIENTE RILATIVU À A PULITICA
DI SUSTEGNU À U TRAVAGLIU È À L'IMPIEGU**

SEANCE DU 26 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Véronique ARRIGHI
M. Didier BICCHIERAY à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Danielle ANTONINI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO

M. Pierre GUIDONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Véronique PIETRI à Mme Serena BATTESTINI
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Xavier LACOMBE
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 47 et son chapitre 4,
- SUR** rapport de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport de synthèse produit par la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur la politique de soutien à l'emploi et au travail.

ARTICLE 2 :

MET À DISPOSITION du Conseil exécutif de Corse l'intégralité des travaux réalisés par ladite commission aux fins de retenir et solliciter les préconisations et évolutions qu'il jugera nécessaires.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 avril 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**RILEVATU DA CUNCLUSIONE DI A CUMISSIONE DI U
SVILUPPU ECUNOMICU, DI U NUMERICU, DI L'ASSESTU
DI U TERRITORIU È DI L'AMBIENTE RILATIVU À A
PULITICA DI SUSTEGNU À U TRAVAGLIU È A L'IMPIEGU**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT RELATIF À LA POLITIQUE DE
SOUTIEN AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Les commissions de l'Assemblée de Corse, conformément à l'article 47 de son Règlement Intérieur, ont la capacité de produire des rapports thématiques visant à éclairer les enjeux, susciter la réflexion, soumettre des propositions à l'instance parlementaire.

En outre, depuis la fin de l'année 2022, un nouveau format de rapports dits « d'orientation », proposés par le Président du Conseil exécutif, a vu le jour et avec lui une nouvelle méthode de travail, permettant une coopération renforcée entre organes exécutif et délibérant de la Collectivité de Corse, tout autant qu'avec les instances consultatives.

Dans ce cadre, la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est vue mandatée pour enrichir la réflexion sur les politiques de soutien au travail et à l'emploi, à la suite de la présentation par Alexandre VINCIGUERRA, d'un premier rapport d'orientation portant sur le travail et l'emploi, proposé en Assemblée de Corse le 22 décembre 2022.

L'Agence du Développement Économique de la Corse, durant l'année 2023, a procédé à des études et des auditions (syndicats, organismes consulaires, services de l'Etat) qui ont contribué à compléter le processus de définition de nouvelles politiques, étant entendu que la majeure partie des compétences sont dévolues à l'Etat, limitant de fait l'intervention de la Collectivité de Corse en matière d'emploi et de travail.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, quant à elle, a mené ses travaux en les axant sur deux niveaux :

- 1) La révision et la rationalisation des dispositifs de soutien à l'emploi et des problématiques de développement du recrutement tels que exposés,
- 2) L'impulsion de changements plus profonds du contexte économique en mettant plus particulièrement l'accent sur l'attractivité du territoire et l'innovation.

Elle s'est ainsi consacrée à l'audition de professionnels reconnus au niveau international afin de définir dans un premier temps la notion d'attractivité économique, pour ensuite procéder à la présentation d'un diagnostic des forces et faiblesses de la Corse et enfin identifier les moyens de l'attractivité spécifiques à la Corse.

Ces travaux viennent par ailleurs, enrichir la réflexion sur les dynamiques économiques de notre territoire et sont totalement complémentaires du travail réalisé dans le cadre de la démarche *Corsica Pruspettiva 2050* initiée en septembre 2022.

Le relevé de conclusions qui résulte des travaux de la commission, met en avant les évolutions envisageables à droit constant ou celles relevant d'un cadre législatif modifié.

L'intégralité de ces travaux et propositions est à la disposition des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif qui aura le loisir de s'en saisir pour définir les politiques qu'il entend mettre en œuvre.

Je vous serais obligée de bien vouloir en prendre acte.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

N° 2024 - 02



RELEVÉ DE CONCLUSIONS

TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDÉE PAR

Mme Nadine NIVAGGIONI

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET AU TRAVAIL



ASSEMBLEA DI
CORSICA



*Cummissione di u Sviluppù Ecunomicu,
di u Numericu, di l'Assestu di u
Territoriu
è di l'Ambiente*

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CUMMISSIONE DI U SVILUPPU ECUNOMICU, DI U NUMERICU,
DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU È DI L'AMBIENTE

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Politique de soutien à l'Emploi et au Travail

Le 21 décembre 2022, l'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation par le Conseil exécutif de Corse du rapport d'orientation sur la politique de soutien à l'Emploi et au Travail.

Le rapport d'orientation constitue un nouveau format visant à mettre en place une nouvelle méthode de travail entre le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse et les instances consultatives (CESEC, Chambre des Territoires et Assemblea di a Ghjuventù) et au-delà, les acteurs concernés dans des domaines de l'action publique appelant des réformes profondes ayant vocation à être adossées à une consultation et, chaque fois que possible, à un consensus large.

Dans ce contexte, la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est vue mandatée pour enrichir la réflexion sur les politiques de soutien au travail et à l'emploi.

Les commissaires ont débattu et pris acte des huit propositions présentées dans le rapport d'orientation et ont considéré qu'il convenait désormais de mener une réflexion à deux niveaux :

- 1) Réviser et rationaliser les dispositifs de soutien à l'emploi et aux problématiques de développement du recrutement tels que exposés ;
- 2) Impulser des changements plus profonds du modèle économique en mettant l'accent particulièrement sur l'attractivité du territoire et l'innovation.

La Présidente NIVAGGIONI a en conséquence souhaité axer les travaux de la commission sur la thématique de **l'attractivité du territoire**, au regard de la problématique démographique (fuite des jeunes talents, faiblesse démographique, besoins de main d'œuvre, rapport actifs/non-actifs préoccupant) mais également d'éléments de présentation du Président VINCIGUERRA et des travaux impulsés par la Présidente de l'Assemblée de Corse visant à mieux appréhender les conséquences de chocs exogènes sur le territoire insulaire, Corsica Pruspettiva 2050, qui apportent une série d'éléments d'importance en termes d'attractivité du territoire.

Ce choix, vient compléter l'action de l'Agence du Développement Économique de la Corse qui, durant l'année 2023, a de son côté procédé à des études et des auditions (syndicats, organismes consulaires, services de l'État) qui ont contribué à compléter le processus de définition de nouvelles politiques, étant entendu, par ailleurs, que la majeure partie des compétences sont dévolues à l'État, limitant de fait l'intervention de la Collectivité de Corse en matière d'emploi et de travail.

Enfin, les discussions relatives au processus d'autonomie, dans lequel la Collectivité s'est engagée, laissent entrevoir des possibilités que la Corse peut mettre à profit afin d'être en capacité d'élaborer des dispositifs propres à la réalité spécifique de la situation socio-économique de l'île.

Afin de compléter utilement l'important travail déjà réalisé par le Conseil exécutif, la Présidente Nadine NIVAGGIONI a convié Monsieur Laurent SANSOUCY, *Directeur d'OCO Global* et Madame Claire

CHARBIT, *Cheffe de l'Unité Attractivité régionale à l'OCDE*, à une réunion organisée le jeudi 8 février 2024, afin qu'ils puissent présenter aux commissaires les résultats des études menées sur notre territoire.

À cette occasion, la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est consacrée à l'audition de ces professionnels reconnus au niveau international afin de définir dans un premier temps la notion **d'attractivité économique**, pour ensuite procéder à la présentation d'un **diagnostic des forces et faiblesses** de la Corse et enfin identifier **les moyens de l'attractivité spécifiques à la Corse** dont le Conseil exécutif aura le loisir de se saisir pour la définition des politiques qu'il entend mettre en œuvre.

I- La notion d'attractivité économique d'un territoire

1) Définition

L'attractivité d'un territoire se définit comme étant la capacité d'un territoire à attirer des activités nouvelles, des ressources humaines et autres facteurs de production.

C'est un concept et une mesure multidisciplinaire, au carrefour du développement économique et de l'économie financière.

Cette mesure vise à quantifier et comparer l'attrait relatif de différents territoires concurrents pour des flux d'investissements, en les évaluant quantitativement et qualitativement sur une série de variables telles que la croissance du PIB, le taux d'imposition, le rapatriement des capitaux, la qualité de la main d'œuvre et la stabilité politique.

L'attractivité territoriale repose sur trois axes : le tissu productif, le tissu résidentiel et le tissu touristique, qui chacun représentent des proportions variables au sein des différentes zones géographiques.

Malgré une certaine part de subjectivité, la plupart des acteurs économiques s'entendent sur les critères de l'attractivité. Certains organismes essayent de classer les pays ou les territoires en fonction d'indicateurs d'attractivité, par exemple en mesurant les investissements directs étrangers sur un territoire. Toutefois, la mesure dépendra ici encore du type d'acteurs à qui elle s'adresse.

2) Critères d'évaluation

De manière générale, un certain nombre de critères sont identifiés, soit de nature à renforcer l'attractivité d'un territoire, soit pourvoyeur d'un affaiblissement de celle-ci.

Les critères qui peuvent renforcer l'attractivité d'un territoire sont nombreux :

- des infrastructures modernes, notamment un bon réseau, bien interconnecté (multimodal) de desserte (routes, canaux, voies ferrées, métro, tram, axes piétons, cyclistes...),
- l'offre d'emploi et dans certains cas la présence d'une main-d'œuvre qualifiée ou au contraire peu qualifiée mais « bon marché »,
- la sécurité des biens et personnes,
- une météo clémente,
- la proximité de ressources naturelles accessibles,
- la proximité des aménités (qualité de vie) et des espaces touristiques,
- une fiscalité jugée favorable,
- la présence et l'accessibilité de nombreux services, sociaux, médicaux, culturels administratifs,
- la densité et une variété importante d'établissements d'enseignement (Université, écoles) et de formation universitaire ou professionnelle,
- une industrie touristique structurée et concurrentielle.

D'autres critères affaiblissent en général l'attractivité d'un territoire ou découlent d'une faible attractivité :

- le coût de la main-d'œuvre (pour les entreprises cherchant une main-d'œuvre peu qualifiée) ;
- l'insécurité (dont insécurité juridique),
- une géographie peu avantageuse,
- la présence ou le danger de crise ou conflits ou de manque de ressource (eau en particulier),
- une forte proportion de logements anciens ou insalubres,

- des villes de grande taille.

Au cours de la réunion, il a été rappelé que l'**attractivité** économique ne constituait pas une fin en soi, mais plutôt **un levier, un moyen important au service d'une stratégie de développement économique** qui se doit d'être plus globale, la question de l'attractivité ne pouvant être décorrélée de celle du développement économique.

Il a par ailleurs été convenu que la mise en place de politiques qui favorisent ce développement ne pouvait se faire de manière efficace que sur la base d'une évaluation des forces et faiblesses d'un territoire.

II- Diagnostic

Sur cette question précise, les auditions ont permis de constater que les deux spécialistes entendus ont travaillé selon des méthodologies quelques peu différentes pour établir un diagnostic du niveau d'attractivité de la Corse.

Pour sa part, M. Laurent SANSOUCY a indiqué que l'ADEC avait souhaité réfléchir sur la mise en place d'une politique d'attractivité de l'île, en examinant dans un premier temps ce qui avait été produit par l'Assemblée de Corse, notamment le SRDE2I, pour se consacrer au domaine de **l'attractivité économique**, périmètre d'intervention de l'ADEC.

De son côté, Mme Claire CHARBIT s'est attachée à analyser l'attractivité de la Corse en axant ses travaux dans leurs dimensions

non financières ou fiscales, dans le cadre de **travaux prospectifs** initiés par l'Assemblée de Corse via Corsica Pruspettiva 2050.

Les auditions ont ainsi permis d'identifier un certain nombre de marqueurs, perçus comme des avantages ou des faiblesses de la Corse, en termes d'attractivité propre ou comparée.

1) Les points forts

- En tout premier lieu, le constat partagé s'est porté sur le haut niveau de qualité environnementale et naturelle de la Corse, celle-ci bénéficiant d'un **patrimoine naturel préservé et riche** : des espaces verts, des forêts, du maquis en grandes proportions sur un territoire qui n'a finalement été que peu urbanisé, ceci contribuant à un cadre de vie de qualité.
- **En termes de ressources**, la richesse de la Corse a été soulignée, bien que les limites quantitatives aient également été rappelées, avec quelques nuances puisque que les volumes semblent suffire à une valorisation locale, mais pas à nouer des partenariats extérieurs. Ainsi, les ressources naturelles comme l'eau, le soleil, le vent ou les ressources agricoles sont présentes en quantité et sont consacrées à la consommation locale, alors que dans d'autres territoires, l'eau constitue désormais un enjeu stratégique en raison des pénuries.
- **Environnement social** : la petite taille de l'île en fait un lieu de proximité sociale où les liens et l'entraide sont facilités. Par ailleurs, la société corse offre aux nouveaux arrivants un cadre non

dégradé, en termes de sécurité au quotidien des biens et des personnes, qui fait désormais souvent défaut dans les grandes ou moyennes villes de l'hexagone.

2) Les points faibles

Si la Corse est naturellement dotée de richesses, force est de constater que des points de faiblesse viennent appauvrir le diagnostic d'attractivité.

- Ainsi, au premier rang des points pénalisant le territoire, son caractère d'**insularité** est avancé comme autant de difficultés notamment en termes d'approvisionnement, d'exportation, d'accès et d'échanges.
- Par ailleurs, la Corse dont le nombre d'habitants est d'environ 350 000 (alors que la Sardaigne en compte plus de 1 600 000) est pénalisée par cette **faible population**, qui ne fait pas de l'île un marché à elle seule et limite de fait la demande et la constitution de filières productives efficaces.
- Dans ce cadre, **le foncier** est vécu comme une pénalité supplémentaire aussi bien pour les habitants (aggravation du niveau de pauvreté) que pour les entreprises, en raison de son coût, très élevé, mais également de sa faible disponibilité qui, au regard de la demande, accentue plus encore l'augmentation de prix.

- **Sur un plan économique**, l'île souffre d'un **mauvais positionnement sur la chaîne des valeurs**, avec une économie axée sur la vente de détail, génératrice de faible valeur ajoutée. Elle est par ailleurs **peu créatrice d'emplois stables, bien rémunérés**, puisque le niveau de rémunération observé est un des plus faibles de France, la notion de saisonnalité accentuant encore davantage le niveau de pauvreté.

Il est également souligné que **la structuration des aides** en vigueur, principalement axée à destination des TPE, qui constituent l'écrasante majorité du tissu entrepreneurial local, n'est pas de nature à encourager la venue d'investisseurs extérieurs.

- En parallèle, les domaines de **l'éducation et de la formation** présentent également des failles qui viennent pénaliser la position de la Corse.

Ainsi, l'offre de formation n'est pas assez orientée vers les domaines à forte valeur ajoutée (technologies, numériques, ingénierie), les cursus ne sont pas organisés jusqu'à leur terme sur l'île, comme en atteste l'existence de la seule première année de médecine, ce qui favorise la fuite des talents.

Par ailleurs la recherche publique est très limitée et centrée sur des problématiques d'intérêt général qui correspondent peu aux attentes des entreprises et donc à une potentielle traduction économique au sein du secteur privé. La recherche-développement n'est également que peu représentée et uniquement dans le cadre de sphère privée.

Partant d'un niveau où la progression est possible et souhaitable, les pouvoirs publics sont en capacité de mener une action efficace afin de créer les conditions d'une meilleure attractivité du territoire.

III- Les moyens d'une meilleure attractivité de la Corse

La faible attractivité de la Corse en matière de développement économique ouvre le champ des possibilités aussi bien dans un cadre institutionnel constant que dans la perspective de modifications visant à octroyer à l'île une plus grande autonomie.

1) À droit constant

Les questions de réorientation des politiques publiques ont été évoquées et ont porté notamment sur les préconisations suivantes :

- La nécessité de **cibler la politique d'attractivité économique** en la concentrant sur des maillons de la chaîne de valeur de certains secteurs économiques.
- **Développer** des activités qui ne sont pas empêchées par ces contraintes, telles que **les activités immatérielles de service à valeur ajoutée insensible à l'insularité** : centres de services partagés, centres de compétences, centres de contacts, soit, typiquement des activités qui peuvent être réalisées à distance, mais également les activités liées au secteur environnemental avec le développement des énergies renouvelables.

- **Favoriser les partenariats extérieurs** avec des acteurs locaux ou des activités basées sur des ressources locales. Pour ce faire il conviendrait de repenser les aides économiques en les orientant également à destination des PME, mais également de poser les conditions de partenariat universitaires en installant des campus secondaires d'université situées sur le continent ou bien à l'étranger.
- Miser sur les champs de **l'éducation et de la formation**, qui constituent des leviers de premier ordre, à la fois pour former les publics aux métiers en lien avec les activités immatérielles de service à forte valeur ajoutée, mais également pour **attirer des talents** du continent et de l'étranger, qui pourront se fixer sur le territoire une fois les études terminées, notamment dans les domaines des nouvelles technologies, de l'ingénierie, des sciences qui sont actuellement sous-représentés.
- Orienter la **recherche publique** sur les domaines à forte valeur ajoutée, et stimuler la recherche-développement aussi bien privée que publique.
- Afficher comme une priorité la nécessité de **diversifier les secteurs de l'économie**, alors qu'actuellement le tourisme et l'administration sont sur-représentés, afin de limiter l'exposition de ces secteurs à la saisonnalité, en favorisant la sur-qualité qui servirait de point d'appui au développement des productions de biens et de services.

- **Inscrire dans le temps les politiques**, de manière à offrir un cadre stable aux investisseurs, très sensible à une visibilité à long et moyen termes, l'attractivité devant être inclusive et durable et pas simplement au service d'une accélération de la globalisation.
- Favoriser le retour des talents de la diaspora, à l'instar de ce qui se pratique dans certains pays ou le retour de la population locale est accompagnée et subventionnée.

Il a été rappelé l'indispensable ciblage des politiques d'attractivité, estimant par ailleurs que le partage des richesses pouvait faire l'objet d'un rejet de la population ou de la représentation politique.

Tous ces points concourant à la mise en œuvre d'une **politique de marketing territorial** sont réalisables à droit constant, toutefois d'autres perspectives pourraient s'ouvrir avec l'avènement d'une autonomie de la Corse.

2) Avec évolutions réglementaire, législative ou institutionnelle

Le regret affiché lors des travaux de la commission a été axé sur le constat d'impuissance de la représentation publique locale, les compétences en matière d'emploi et de travail relevant très majoritairement de l'action de l'État.

C'est pour cette raison qu'il peut paraître utile, dans l'objectif d'adapter les politiques à la réalité du territoire insulaire, de solliciter, dans le cadre des négociations sur l'autonomie de la Corse, un transfert de compétences dans ces domaines spécifiques.

Par ailleurs, l'autonomie ne pouvant être suffisante sans une certaine maîtrise de la fiscalité, le transfert d'une partie de celle-ci sous la responsabilité des pouvoirs publics locaux permettrait d'offrir une fiscalité aménagée et de mener une politique volontariste destinée à attirer les investisseurs extérieurs, aussi bien nationaux qu'étrangers.

Pour autant cette fiscalité avantageuse devra être très contrôlée afin d'éviter les effets d'aubaines qui ne profiteraient pas au territoire insulaire.

Tels sont les éléments que la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a souhaité porter à la connaissance de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse.

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS

Étaient présent(e)s :

Mesdames et Messieurs Nadine NIVAGGIONI, *présidente*, Vannina CHIARELLI-LUZI *rapporteuse*, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Paul PANZANI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *présidente de l'Assemblée de Corse*, Jean-Felix ACQUAVIVA, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Marie-

Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA Marie-Anne PIERI, Antoine POLI,
Paul QUASTANA, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI.

Étaient également présent(e)s :

Monsieur Laurent SANSOUCY, *Directeur d'OCO Global*

Madame Claire CHARBIT, *Cheffe de l'Unité Attractivité régionale à l'OCDE.*



ASSEMBLEA DI
CORSICA

*Cummissione di u Svilupp u Economicu,
di u Numericu, di l'Assestu di u
Territoriu
è di l'Ambiente*

**COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024
(Visioconférence Teams)**

Réunion thématique emploi- travail

Audition de Monsieur Laurent SANSOUCY, *Directeur d'OCO GLOBAL*
et de Madame Claire CHARBIT, *Cheffe de l'Unité Attractivité
régionale à l'OCDE*

Étaient présent(e)s :

Mesdames et Messieurs Nadine NIVAGGIONI, *présidente*, Vannina
CHIARELLI-LUZI *rapporteuse*, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle

COMBETTE, Jean-Paul PANZANI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*, Jean-Felix ACQUAVIVA, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Paul QUASTANA, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI.

Intervention de Monsieur Laurent SANSOUCY,

Directeur d'OCO GLOBAL

Après avoir remercié Monsieur Laurent SANSOUCY pour sa présence, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** a rappelé que le but de cette réunion était de permettre aux commissaires de se projeter à court et moyen termes, grâce à la présentation d'un certain nombre de paramètres prospectifs de nature à favoriser l'attractivité du territoire, où la population est vieillissante et où il est difficile d'attirer des actifs.

Elle s'est interrogée sur les moyens qui consistent à trouver la ligne de conduite permettant de favoriser l'implantation de jeunes talents en tenant compte des spécificités locales.

Avant cela, elle a souhaité que Monsieur Laurent SANSOUCY présente sa mission et l'organisme au sein duquel il évolue, afin que chacun puisse en prendre la mesure, et a souhaité se voir préciser si une telle démarche avait déjà été entreprise sur d'autres territoires ou îles présentant des similitudes avec la Corse.

Monsieur Laurent SANSOUCY s'est dit heureux de cette invitation et a indiqué qu'il intervenait sur le sujet depuis une année, en collaboration avec l'Agence du Développement Économique de la Corse (ADEC), période durant laquelle il a eu l'occasion de rencontrer l'ensemble des groupes politiques. Il a rappelé tout l'intérêt de la situation spécifique de la Corse, notamment au regard des autres îles de la Méditerranée.

À la demande de la Présidente, il a précisé agir dans le cadre d'une société de conseil international d'origine nord-irlandaise, présente également en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient ou en Asie, tout en insistant sur le fait que la vision de Belfast pouvait constituer une différence notable au regard des autres pays. Il a complété en indiquant que cette société de deux cents personnes était très spécialisée dans la définition de stratégies de développement économique et, plus spécifiquement, de stratégies d'attractivité économique. (Malte, Chypre, Sardaigne, les îles Fidji, la Nouvelle-Zélande, l'île Maurice, Madagascar, les Comores, les îles Caraïbes).

En préambule, il a indiqué que sa présentation s'attachera à donner les clés pour comprendre à la fois ce que la Corse peut offrir et ce qu'elle peut attirer, précisant que de son point de vue, l'éducation et la formation occupent une place centrale en règle générale et davantage

encore dans le cadre de l'insularité, en raison des contraintes qu'il convient de compenser.

Il a indiqué que l'ADEC a souhaité réfléchir sur la mise en place d'une politique d'attractivité de l'île en examinant, dans un premier temps, ce qui avait été produit par l'Assemblée de Corse, notamment le SRDE2I, pour se consacrer au domaine de l'attractivité économique, périmètre d'intervention de l'ADEC, bien que la notion étudiée comporte d'autres composantes.

Au cours de son exposé, il a rappelé le caractère multidimensionnel de l'attractivité, qui peut être résidentielle, touristique ou économique, les deux premières ayant un impact sur la troisième.

Il a par ailleurs insisté sur le fait que **l'attractivité ne constituait pas une fin en soi, mais plutôt un levier, un moyen important au service d'une stratégie de développement économique** qui se doit d'être plus globale, mais également sur le fait qu'il ne peut y avoir d'attractivité économique sans développement économique.

Cet élément n'étant pas le seul, tenant compte de l'importance de l'apport de talents et d'investissements. **L'attractivité constitue selon lui un catalyseur, un accélérateur de croissance économique.**

Sur ces points importants, il a indiqué qu'il convenait de **définir des objectifs spécifiques**, précisant par ailleurs que ceux-ci devaient **faire l'objet d'un consensus le plus large possible** au sein du monde économique, mais également de la société corse et de son émanation au sein de la représentation politique, afin de s'assurer qu'ils soient efficaces et qu'ils s'inscrivent dans la durée, sans que des évolutions possibles au cours du temps ne soient écartées (exemple de l'Irlande

et de l'Industrial Développement Authority), tout en s'inscrivant dans la **continuité**, la fidélité aux principes de la politique définie.

Rappelant que la Corse comportait de nombreuses contraintes, il a mis l'accent sur la nécessité **d'assurer le soutien le plus massif possible**, avec une mobilisation économique, mais aussi de l'ensemble des administrations qui peuvent être partie prenante du processus d'implantation et de développement des activités économiques qui seront au centre de cette politique.

Afin de permettre une meilleure compréhension du travail accompli, il a souhaité faire un focus sur la méthode utilisée, consistant en une première partie de diagnostic. Ainsi, une analyse de l'offre de la Corse a été opérée, représentée par l'ensemble des conditions d'implantation et de développement d'activités en Corse, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs de localisation quantitatifs (coûts du travail, de l'énergie, du foncier, ...), qualitatifs (bassin de recrutement, système d'éducation, de recherche, d'innovation), les infrastructures internes et de connexion avec le reste du monde, et enfin le cadre légal et fiscal.

Cette analyse de l'offre s'est faite également en tenant compte de son environnement concurrentiel, au regard des territoires les plus proches et les plus similaires en termes de profil.

En parallèle, une analyse de la demande a également été effectuée, notamment au sein de son espace économique de référence, l'Europe de l'Ouest, l'Europe méditerranéenne en particulier, afin de définir la part de la Corse dans ce marché du développement économique et d'investissements internationaux.

Il a indiqué que l'ensemble de ce travail consistait à définir le champ des possibles de la manière la plus objective possible.

Cela supposait donc également de prendre en considération les orientations de politiques économiques que le territoire sera amené à porter au travers des différentes tendances de la représentation politique insulaire, afin de confronter le champs du possible avec celui du souhaité et définir le positionnement du territoire qui se traduira ensuite par la définition des types d'activité économiques à encourager.

Cette méthode la conduit à formuler un certain nombre de recommandations :

- sur la manière d'améliorer l'offre en Corse,
- sur un mode d'organisation et de développement de la politique d'attractivité.

À ce titre, il a invité les commissaires à solliciter la communication par l'ADEC de des quatre rapports produits, notamment celui intitulé « Analyse de l'offre » et celui relatif à « l'environnement économique de la Corse » et enfin celui relatif « au positionnement et au ciblage ».

En se penchant sur les domaines à forte valeur ajoutée, tels que l'industrie, les services aux entreprises, le constat fait apparaître **un niveau d'attractivité faible, voire très faible de la Corse**, avec un seul investissement extérieur à forte valeur ajoutée en Corse, en 42 ans, celui de Corse Composite Aéronautique, faisant de l'île un cas unique en Méditerranée.

À ce niveau de la présentation, Monsieur SANSOUCY a fait valoir la nécessité pour **la Corse d'élaborer une politique d'attractivité économique qui permette de fixer des objectifs axés sur une diversification de l'économie et sur la création d'emplois qualifiés, mieux rémunérés et stables.**

En effet, il a indiqué que la Corse disposait d'une économie « déformée », avec une sur-représentation de deux secteurs : d'un côté celui de l'administration, de l'autre, celui du tourisme, souffrant d'une grande saisonnalité de l'activité, que l'on retrouve également, par répercussions, dans le secteur de l'agroalimentaire en raison de son lien avec l'industrie touristique.

Il a insisté sur l'importance de cibler les politiques d'attractivité économique en se concentrant sur des maillons de la chaîne de valeur de certains secteurs économiques.

À ce titre, il a cité pour exemple le positionnement de la Corse sur le maillon le plus faible de la chaîne de valeur, celui de la vente de détail qui, par nature, dégage le moins de valeur ajoutée, le moins d'emplois stables et une rémunération faible, à l'inverse des objectifs qui doivent être fixés.

Au premier rang des contraintes, il a indiqué que **la Corse souffre de son statut d'insularité et de sa petite taille qui n'en fait pas un réel marché à elle seule.**

Ces deux facteurs combinés font que par nature un certain nombre d'activités économiques ne pourront s'y localiser, d'autant plus que d'autres contraintes, tels que l'aménagement des ports, excluent le développement d'activités nécessitant l'utilisation de portes-containers.

Face à ce constat, il convient selon Monsieur SANSOUCY d'adopter une attitude consistant à **tenir compte des contraintes pour développer des activités qui ne sont pas empêchées par celles-ci, telles que les activités immatérielles de service à valeur ajoutée, insensibles à l'insularité** : centres de services partagés, centres de compétences, centres de contacts. Soit, typiquement des activités qui peuvent être réalisées à distance.

Pour exemple, il a cité des activités liées au secteur informatique telles que les centres de support technique, celles de développement de logiciels et enfin les activités liées à la notion de recherche et développement, tout en insistant sur la nécessité de procéder de manière graduelle, en développant des activités basiques et en s'appuyant sur les premiers succès pour monter en compétences, gagner en crédibilité et s'orienter vers des activités à forte valeur ajoutée, créatrices de valeur nette, d'emplois, très peu développées en Corse.

Outre ce potentiel, il a également ouvert **un champ nouveau, basé sur les partenariats extérieurs avec des acteurs locaux ou des activités basées sur des ressources locales.**

Il a cependant souhaité préciser que, si le potentiel qualitatif de ce champ était assez élevé, il n'en était pas de même sur le plan quantitatif, qui reste assez limité, notamment en raison du manque de partenariat possible en termes d'université, de recherche publique ou d'entreprises.

Or, aujourd'hui, en Corse, **la recherche publique est très limitée et centrée sur des problématiques d'intérêt général qui**

correspondent peu aux attentes des entreprises et donc à une potentielle traduction économique au sein du secteur privé. Ceci conduisant le monde de l'entreprise à ne pas s'intéresser au territoire.

À titre d'exemple, il a indiqué que dans le domaine industriel, la Corse ne dispose que d'une seule entreprise de plus de cinquante salariés. Cela illustre bien le fait que le potentiel de partenariat avec des entreprises locales est relativement limité, même si des partenariats restent toujours possibles avec de plus petites entreprises.

En termes de ressources, Laurent SANSOUCY a souligné la richesse de la Corse, bien qu'il en ait également rappelé les limites, estimant que les volumes suffisaient à une valorisation locale, mais pas à nouer des partenariats extérieurs.

Il a rappelé l'indispensable ciblage des politiques d'attractivité, estimant par ailleurs que le partage des richesses pouvait faire l'objet d'un rejet de la population ou de la représentation politique.

Au regard du faible niveau d'attractivité de la Corse, il a cependant souligné **l'importante marge de progression** de l'île. A ce titre, il a insisté sur l'indispensable **mise en exergue des champs de l'éducation et de la formation**, qui sont des leviers de premier ordre, notamment dans le cadre des activités cibles (sciences, technologie, numérique, informatique, ...). Il a regretté que les étudiants soient trop peu nombreux dans ces domaines, en dépit de l'existence du projet MIRA, qui est de nature à en doubler le nombre de diplômés.

Par ailleurs, il a insisté sur **l'orientation de la recherche publique sur les domaines à forte valeur ajoutée.**

Il a fait observer que les activités qu'il préconise pour l'augmentation de l'attractivité de la Corse sont des activités à faible consommation de foncier. Or, dans une île où le foncier reste un point faible, les activités de service qui ont la densité au mètre carré la plus importante sont à développer, corroborant ainsi l'idée selon laquelle il convient de **développer les activités immatérielles de service à valeur ajoutée.**

Enfin, il a estimé que la période actuelle de négociations sur le statut d'autonomie de la Corse est la meilleure occasion de discuter avec l'Etat d'une fiscalité différenciée, comme cela existe par ailleurs aux Canaries ou aux Açores, de manière à envoyer des signaux positifs d'attractivité aux entreprises extérieures et attirer de nouvelles activités économiques sur le territoire ; cela constituant un message simple à destination des entreprises que de solliciter une fiscalité dérogatoire sur l'impôt des sociétés et par conséquent sur les bénéficiaires.

Ce dernier point est destiné à corriger également la nature des aides aux entreprises qui, pour l'heure, sont ciblées exclusivement sur les TPE, en les réorientant également au bénéfice des PME.

En conclusion, il a indiqué que si la Corse souhaite diversifier son économie de manière générale, il lui appartient de compenser ses contraintes par de la « sur-qualité », relevant sur ce point toute l'importance des questions d'éducation, de formation et de recherche publique.

La présidente Nadine NIVAGGIONI, avant d'inviter les commissaires à échanger avec Monsieur SANSOUCY, a souhaité rappeler que la Corse disposait d'une université relativement récente qui, depuis sa

création en 1981, a vu croître son potentiel, complété par quelques écoles d'ingénieurs.

Elle a regretté que de nombreux jeunes soient dans l'obligation de partir se former ailleurs, avec un taux de retour insuffisant, appelant à une réflexion sur ce sujet comme sur les domaines qu'il conviendra de développer.

Elle a également mis l'accent sur la nécessité d'attirer des talents extérieurs, notamment dans les domaines de la transition climatique, écologique et énergétique.

Combiner en cela le potentiel naturel de l'île avec des plateformes de recherche ou d'ingénierie et de recherche et développement permettrait alors de fixer des compétences.

Madame Charlotte TERRIGHI, après avoir remercié l'intervenant et salué la qualité de son intervention, a fait part de son inquiétude quant à la notion de temps, estimant que pour attirer les jeunes sur ces filières il convenait de s'en inquiéter dès le collège ou le lycée. Elle s'est donc interrogée sur la marche à suivre dans l'intervalle, durant les années qui ne manqueront pas s'écouler avant l'effectivité des politiques qui seront mises en œuvre.

Saluant la pertinence de cette interrogation, **Monsieur Laurent SANSOUCY** a indiqué que plusieurs étapes existaient avant d'atteindre le but final, une des premières étapes consistant en premier lieu à développer l'éducation et la formation par différents moyens (université, nouvelles école, campus secondaires d'université étrangères).

Il a ce titre souligné l'importance de voir la dernière année des études se dérouler en Corse, afin de fixer les étudiants sur le territoire et

d'attirer à la fois des acteurs et des entreprises extérieurs, qui cherchent les talents à l'endroit où ils existent, la seule fiscalité, aussi avantageuse soit-elle, n'y suffisant pas.

Monsieur Paul-Joseph CAITTUCOLI a pour sa part souligné l'existence d'une filière qui correspondrait en tout points à ce qui a été évoqué, celle des ingénieurs agronomes, qui travaillent sur la thématique de la transhumance et développent tout une ingénierie sur les races rustiques et sur la qualité des produits.

Cette typicité permettant de créer les conditions de l'attractivité, au même titre que ce que fait la société Corse Composites Aéronautique dans son domaine ou Lactalis dans le domaine de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, il a souligné tout l'intérêt d'une telle démarche dans la participation à un rééquilibrage territorial, rappelant que de nombreuses communes existent en Corse en dehors des pôles urbains d'Ajaccio et Bastia.

À ce titre, il a rappelé que la proximité de la Corse avec la TOSCANE (constitution d'un groupe d'amitié sous l'impulsion de la Présidente de l'Assemblée de Corse) et avec la SARDAIGNE constituait un facteur favorisant l'attractivité du territoire et pourrait ouvrir également des partenariats avec le Maghreb (le Maroc ou la Tunisie) pour y pratiquer des activités de développement.

Monsieur Laurent SANSOUY a confirmé qu'il s'agissait de créer de l'ajout net, mais également de s'appuyer sur ce que la Corse pouvait offrir de ressources ou d'opportunités.

Il a indiqué qu'il convenait d'être à la fois ambitieux et modeste, les deux logiques devant être poussées à l'extrême. Faisant le parallèle avec la constitution des startups, il a estimé qu'aucun levier ne pouvait être ignoré.

Sur la question des équilibres territoriaux, il a confirmé que c'est sur ces zones éloignées de pôles urbains que la question des partenariats avec des acteurs extérieurs pourra servir de point d'appui au développement d'une nouvelle activité.

Intervention de Madame Claire CHARBIT
Cheffe de l'Unité Attractivité régionale à l'OCDE

En préambule, Madame CHARBIT a précisé que certains points que Monsieur SANSOUCY a évoqués se retrouvent dans les éléments qu'elle propose de présenter, avec un focus différent dans la mesure où l'intérêt ne va pas porter d'emblée sur les appuis en termes d'incitation fiscale mais plutôt vers tout ce qui fait le reste de l'attractivité d'un territoire, pas seulement vis-à-vis des investisseurs mais aussi également des visiteurs.

Une grande problématique de mutation du tourisme dans l'île mais aussi de l'attractivité des talents y est également présente.

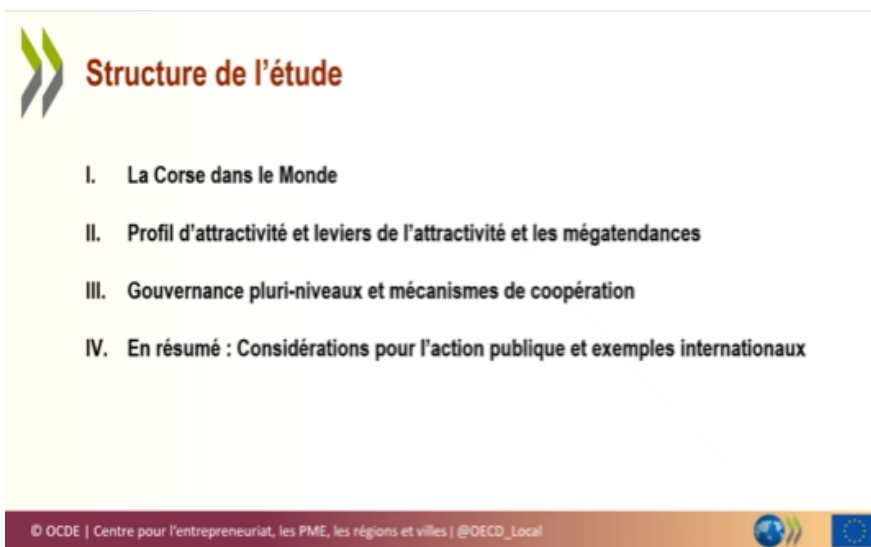
Comme évoqué précédemment l'attractivité des talents constitue la ressource rare par excellence, toutes les régions du monde se disputant les personnes compétentes. Elle a insisté sur la nécessité de considérer que cette notion de compétence n'est pas limitée à un super diplôme dans un domaine unique et a désigné de façon plus globale le fait de « manquer de bras ».

Il existe en effet selon Mme CHARBIT des problèmes de recrutement en Corse, dans une multitude de métiers, conduisant aussi à penser l'attractivité du territoire pour les gens qui travaillent et qui y vivent auxquels il convient d'ajouter une importante problématique d'accès au logement.

Sur la question de faire revenir les jeunes Corses en Corse, elle a indiqué qu'un article récent évoque l'initiative de la Martinique confrontée à des départs très importants chez les jeunes. Différentes politiques sont mises en œuvre par la collectivité territoriale de Martinique pour aider les familles à faire revenir les jeunes sur l'île avec un succès relativement mitigé. Cette problématique est ainsi transverse à de nombreux pays.

Le sujet de l'attractivité régionale, en particulier, a beaucoup été travaillé avec la Commission européenne qui a permis la mise en place du financement d'une étude et d'une méthodologie nouvelle, non seulement pour mesurer de manière un peu systémique l'attractivité d'un territoire, mais aussi pour la comparer à des territoires voisins, ou moins voisins, pour avoir une idée de comparabilité.

Il ne s'agit pas de réaliser un classement mais plutôt d'identifier des domaines où sont recensés les points forts et ceux qui le sont moins.



L'étude menée a permis de poser un certain nombre de points initiaux à savoir le contexte de la Corse, notamment par rapport aux autres îles européennes, non pas les micro-îles comme la Croatie mais plutôt les îles qui ont une envergure de décision régionale, considérant que dans le cas de la Corse la problématique ne réside pas tant dans la surface géographique mais plutôt dans la densité de la population qui est plutôt très faible.

Le travail a porté ensuite sur le profil d'attractivité, l'identification de quelques leviers de coordination entre les acteurs et la proposition d'un certain nombre de considérations pour la suite.

I la Corse dans le monde



La diversification économique des îles européennes :

La comparaison qui a porté sur un échantillon d'îles qui va de la Sardaigne aux régions ultrapériphériques françaises, aux régions ultrapériphériques non-françaises, comme les Açores, Madère, les Canaries, les îles italiennes, (Sicile, Sardaigne) et les îles finlandaises (Åland), montre que la diversification économique y est faible. Cela s'explique par l'existence dans ces îles d'une forte spécialité autour du tourisme.

S'il existe quelques activités annexes, il n'y a pas en revanche de panier de diversification comme dans les territoires métropolitains où existent une pluriactivité et des pluri-métiers.

La question de la diversification est importante car elle permet de disposer de plusieurs leviers. Ainsi, face à une crise sur le tourisme ou une crise sur l'agriculture, il est important de pouvoir solliciter d'autres leviers pour pouvoir s'appuyer et être résilient.

Il est donc très intéressant de pouvoir se diversifier et ce doit être une des priorités pour la Corse.

Le taux d'emploi dans les îles européennes :

Le taux d'emploi (désigne la part de ceux qui travaillent dans la population active) est très bon en Corse. S'il enregistre une baisse par rapport à la France dans les derniers résultats (ici données de 2021), il demeure très bon dans les îles européennes.

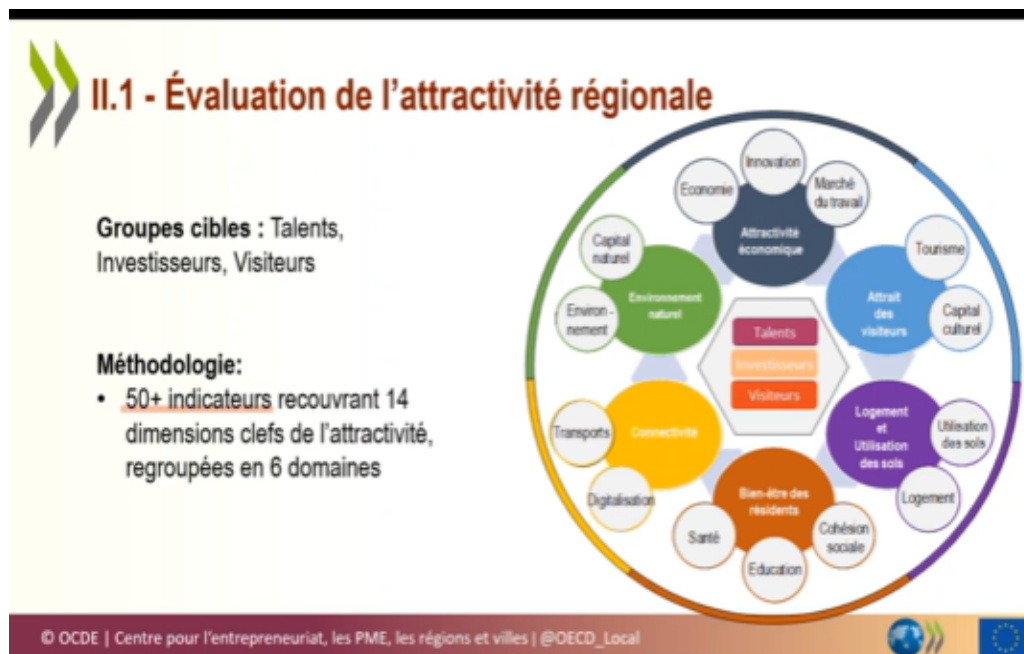
Il ne doit pas masquer cependant qu'il existe une forte tension sur les recrutements aujourd'hui et qu'une partie de la population n'est pas vraiment au travail (taux d'activité en Corse en deçà des autres régions françaises).

Il s'agit de personnes jeunes qui ne sont pas inscrites à l'Université, qui ne travaillent pas, des personnes qui ne vont pas forcément se déclarer au chômage. Il s'agit en d'autres termes d'un vivier de personnes qui pourraient travailler si elles le souhaitent.

La part des déchets municipaux recyclés dans les îles de l'Union européenne

La part des déchets municipaux recyclés en Corse est la plus faible des îles dans le comparatif.

II.1 - Evaluation de l'attractivité régionale :



Comment évalue-t-on l'attractivité d'un territoire ?

Elle a indiqué que l'attractivité s'apparente à un écosystème.

Pour intéresser un investisseur, il est nécessaire de pouvoir disposer de personnes spécialisées de bonne qualité et de compétences sur place, de logement, de services publics adéquats, de conditions environnementales de qualité.

Ainsi, dresser les multi-dimensions de l'écosystème d'attractivité nécessite de prendre en compte différents facteurs.

Ces derniers ont été compactés et rassemblés autour de 6 dimensions principales :

- l'attractivité économique : économie, marché du travail, innovation
- l'attrait des visiteurs : tourisme, capital culturel, infrastructures hôtelières et services pour les visiteurs
- le foncier disponible : utilisation des sols, logements abordables
- le bien-être des résidents, c'est à dire l'accès aux services publics de base (santé, éducation) mais aussi un sentiment de cohésion sociale, de paix sociale et d'entraide dans un territoire donné
- des moyens de connexion à la hauteur des ambitions que ce soit en matière de transport interne comme dans la connexion avec le continent, en matière d'accès aux services digitaux et de connexion internet et de qualité de la connexion.
- l'environnement naturel : 2 dimensions qui parfois sont un peu contradictoires.

Si le capital naturel de la Corse est extrêmement bien préservé par rapport aux autres îles méditerranéennes et aux autres territoires méditerranéens (capital de forêt, capital de multitude de types d'espaces), les politiques publiques en matière d'environnement sont plus nuancées : politique des déchets, taux relativement faible d'énergie émanant de sources renouvelables, importation et alimentation en gasoil pour le fonctionnement des centrales.

Se pose ainsi une vraie préoccupation autour du verdissement des stratégies et des actions environnementales.

L'ensemble des 6 dimensions couvre une cinquantaine d'indicateurs de l'OCDE. Ces indicateurs ont été conservés car reflétant les thèmes recherchés pour l'étude de la Corse dans le monde, mais surtout parce qu'il s'agit d'indicateurs comparables et récents et s'intéressant à

l'attractivité du territoire pas seulement du point de vue des visiteurs mais du point de vue des talents et des investisseurs.

Il est un point important qui consiste à considérer que ce qui va attirer les talents est aussi bénéfique pour les habitants de l'île, de la même façon que ce qui va attirer les visiteurs doit aussi être bénéfique pour les habitants de l'île.

Ce qui attire les investisseurs doit aussi être bon pour les PME, pour les investisseurs locaux et pas simplement pour l'investissement international. La volonté d'attractivité doit être inclusive, durable et pas simplement au service d'une accélération de la globalisation.

II.2 Les leviers principaux de l'attractivité régionale

 **II.2 – Les leviers principaux de l'attractivité régionale**

Investisseurs 	Talents internationaux 	Visiteurs 
Universités	Logements abordables	Entrepreneuriat
Vitesse de téléchargement	Connexion internet	Qualité de l'environnement
Accessibilité ferroviaire	Part d'étudiants étrangers	Part d'étudiants étrangers
Accessibilité aérienne		

© OCDE | Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et villes | @OECD Local 

L'observation du brassage des indicateurs au niveau mondial permet d'obtenir des liens de causalité.

❖ **Qu'est-ce qui fait que les investisseurs vont s'installer dans un territoire plutôt qu'un autre ?**

- la présence d'une université, notamment internationale, l'existence de formations importantes pour leurs métiers, la disponibilité de compétences sur le territoire.
- Les infrastructures qui vont permettre à l'investisseur d'importer et d'exporter, disposer d'un accès facile pour les personnels au site d'emploi (accessibilité aérienne, ferroviaire), vitesse du téléchargement, bonne qualité de l'internet.

❖ **Quels critères pour attirer les talents, notamment les talents internationaux ?**

- pouvoir bénéficier de logements abordables, ce qui constitue un élément nouveau.

Auparavant, il était considéré que pour attirer des talents internationaux, il suffisait d'aligner un très bon salaire. Aujourd'hui, la question du logement est importante pour combler des déficits d'emploi. Il faut pouvoir offrir des logements aux personnes que l'on souhaite recruter.

- Disposer d'une connexion internet ; cet élément constitue un élément décisif dans les décisions d'installation, surtout quand chez les jeunes.
- Posséder une part d'étudiants étrangers, ce qui constitue un signe de diversité et de dynamisme.

Le Canada a une politique très forte d'immigration choisie qui s'appuie sur la délivrance de visas étudiants. Le pays a récemment décidé de réduire d'un tiers le nombre de visas alloués aux étudiants en raison d'une forte crise du logement. Pour que les Canadiens n'aient pas à payer des loyers ou des prix du logement de plus en plus élevés, le

Canada a donc choisi de réduire le nombre d'étudiants qu'ils sont prêts à accueillir ; cette politique constitue une politique de réaction à court terme mais pourrait s'avérer très néfaste sur le long terme.

❖ **Quels critères pour attirer les visiteurs ?**

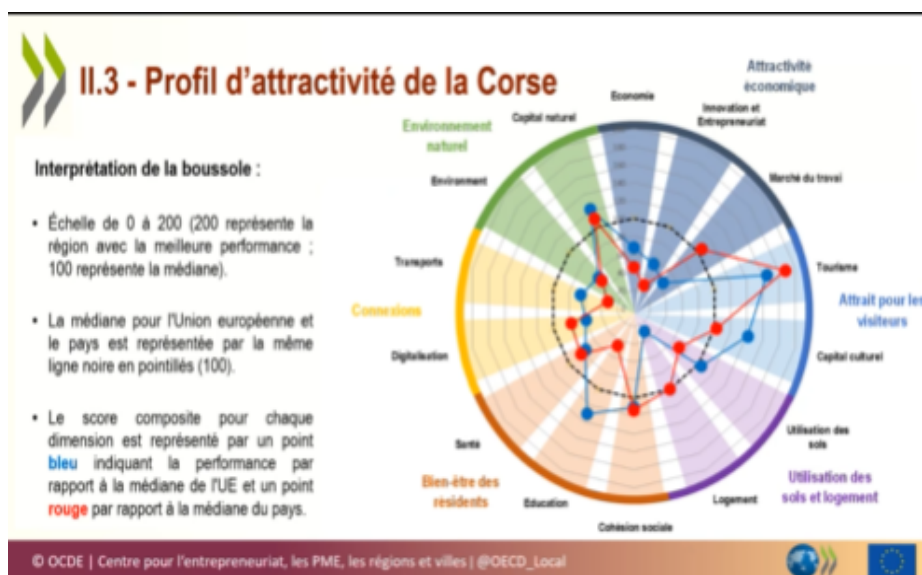
- La présence importante de petites entreprises d'entrepreneuriat de services.
- La qualité de l'environnement.

Le paradoxe étant que plus les visiteurs sont concentrés sur un lieu, plus la qualité de l'environnement est dégradée. Il faut trouver le chemin étroit entre ces deux difficultés, renoncer d'un côté à des richesses qui viennent du tourisme, mais de l'autre préserver l'environnement parce que non seulement cela est important pour les habitants et pour la planète mais aussi parce que sans environnement de qualité, il sera difficile d'attirer des visiteurs dans le futur.

- Posséder une part d'étudiants étrangers.

Il existe une raison statistique simple, intéressante, dans le fait de disposer d'une part d'étudiants étrangers : un étudiant qui reste moins d'un an dans un territoire en tant qu'étudiant intègre les statistiques du tourisme (= un visiteur) ; les étudiants étrangers constituent par ailleurs « un produit d'appel » (visite des familles sur le territoire, ils sont émetteurs des messages positifs sur les territoires (exemple : Barcelone, Dublin)).

II. 3 - Profil d'attractivité de la Corse



La boussole d'attractivité :

- Les points rouges : situation de la Corse par rapport aux autres régions françaises.
- Les points bleus représentent la situation, la performance de la Corse par rapport aux autres régions de l'Union européenne.
- le pointillé noir représente la médiane.

Dans cet exercice statistique, plus le point est à l'extérieur du cercle, plus on est bon, plus le point est à l'intérieur du cercle, moins on est

bon comparativement aux autres considérant qu'il n'existe pas un territoire qui soit bon partout.

S'agissant de la Corse, les points forts sont constitués par le capital naturel et par le tourisme. Il s'agit de points forts non seulement en comparaison des autres régions françaises, mais en comparaison des autres régions européennes : capital culturel, éducation, forte cohésion sociale, territoire peu urbanisé.

III.1 - Mégatendances : changement climatique



III.1 - Mégatendances: changement climatique

- ❖ **Constat**
 - Des secteurs économiques au défi : agriculture & tourisme
 - Des opportunités pour attirer des IDE
- ❖ **Solutions** : Mettre en place des mesures d'adaptation adéquates:
 - Produire des **données** sur l'impact du changement climatique sur les différents territoires et secteurs économiques de l'île
 - **Former** des personnes pour penser et mettre en place les politiques d'adaptation
 - Diffuser les **bonnes pratiques**

Logos: conico, Ecolabel, Pietra, corstyrene, PAOLI TECH

© OCDE | Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et villes | @OECD_Local

Les questions d'attractivité sont traversées par deux types de changements et transitions qui affectent tous les territoires : le changement climatique, d'une part, le changement démographique d'autre part.

Pour ce qui concerne **le changement climatique**, il existe d'ores et déjà des secteurs impactés, que ce soit **l'agriculture** et **le tourisme**.

Sur le premier point, les périodes de sécheresse, les problématiques d'accès à l'eau sont des facteurs très importants du changement climatique.

Si l'île a été préservée jusqu'à présent par ce type de problématique liée à l'eau, elle a estimé qu'il serait opportun d'envisager de renforcer les réseaux d'eau et de préserver cette ressource qui la différencie très fortement des autres îles méditerranéennes.

De même pour **le tourisme**, la survenance de feux, les problématiques de transport sont des éléments qui vont avoir un impact.

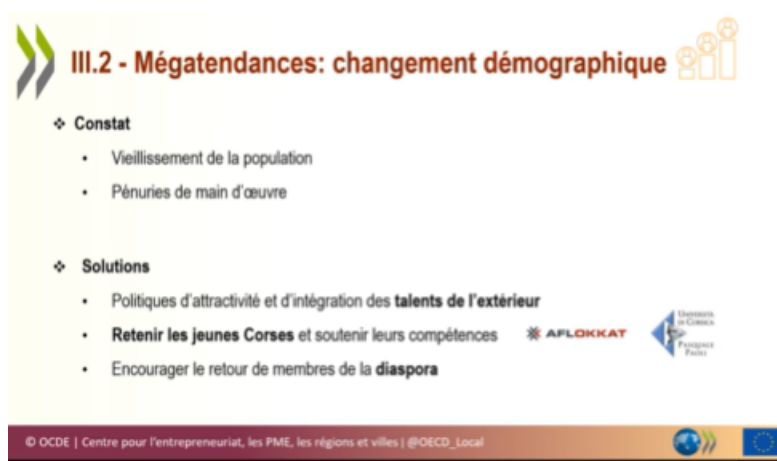
Mais, les questions de changement climatique constituent des opportunités pour attirer les investissements directs étrangers car un territoire qui a des richesses, qu'il s'agisse du solaire, de l'eau, qu'il s'agisse du vent, est un territoire susceptible de produire de l'énergie renouvelable.

Les énergies renouvelables créent un effet d'impulsion en termes d'investissement direct étranger. Elles constituent 80 % des investissements dans l'énergie aujourd'hui, parmi lesquels 50 % sont des investissements directs étrangers (IDE), (Exemple du nord de la Suède).

Il s'agit d'un avantage pour attirer des investisseurs dans un cercle vertueux dans lequel les investissements étrangers sont captés en permettant la production d'une énergie non polluante, consommée sur le territoire.

Pour cela, il faut mettre aussi en place des mesures d'adaptation, qu'il s'agisse de la production des données, la Corse n'ayant pas encore pleinement conscience de l'impact du changement climatique nécessitant de former les personnes (formation Paoli Tech qui gagnerait à être amplifiée) et de diffuser de bonnes pratiques autour de la qualité verte d'un bien, laquelle constitue un facteur d'attractivité auprès des consommateurs de même que la qualité verte d'un territoire le devient de plus en plus aussi auprès des investisseurs.

III.2 - Mégatendances : changement démographique



III.2 - Mégatendances: changement démographique

- ❖ **Constat**
 - Vieillesse de la population
 - Pénuries de main d'œuvre
- ❖ **Solutions**
 - Politiques d'attractivité et d'intégration des **talents de l'extérieur**
 - **Retenir les jeunes Corses** et soutenir leurs compétences
 - Encourager le retour de membres de la **diaspora**

© OCDE | Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et villes | @OECD_Local

La Corse est la seule région qui, jusqu'à récemment, enregistrait une croissance démographique non pas forcément par le solde naturel mais surtout par le fait que beaucoup de personnes viennent s'y installer. Elle a fait observer que si une petite partie de la diaspora revient, elle est finalement moins importante que dans d'autres régions de France

(16 % en Corse, 25 % en moyenne de retour des populations régionales dans les autres régions).

Si la question du retour est importante, elle ne sera jamais suffisante. La Corse doit être aussi ouverte, comme cela a été rappelé, à attirer des étudiants, des talents, des travailleurs qui peuvent amener d'ailleurs leur disponibilité à vivre et à travailler sur le territoire.

Autre caractéristique de la Corse, celle relative au **vieillissement de la population**, beaucoup plus marqué dans les territoires ruraux comme cela se vérifie partout ailleurs.

Que faire aujourd'hui pour avoir des résultats dans le futur ?

Elle a invité la Corse à **renforcer les politiques d'attractivité**, d'intégration des talents de l'extérieur par le fait de communiquer, faire du marketing territorial auprès des autres universités, chercher à attirer des personnes qui travailleront sur le territoire dans les métiers qui sont en tension.

Pour cela, il faut pouvoir offrir sur le territoire ce qui est attendu en matière de qualité de vie, de logement, de services de santé, d'éducation, de services de transport.

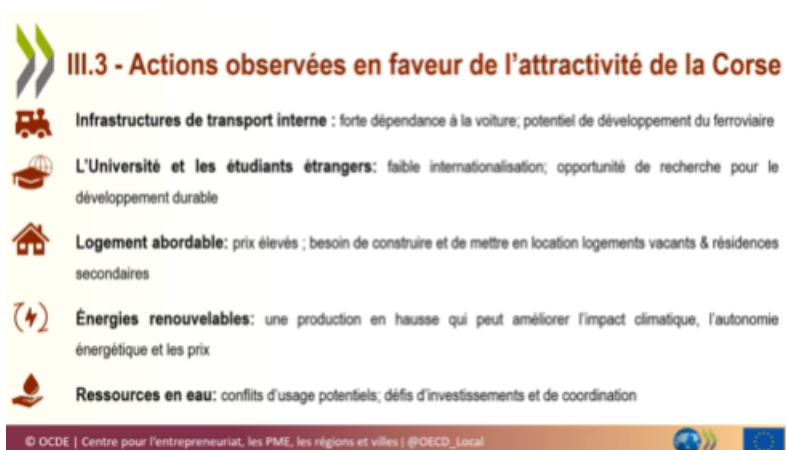
Il s'agit aussi de **retenir les jeunes Corses et de soutenir leurs compétences** (voir initiative importante d'Aflokkat).

À ce titre, elle a souligné la problématique que constitue l'absence de deuxième année de médecine, obligeant les jeunes Corses à poursuivre les études ailleurs, avec le risque que ces derniers ne reviennent pas forcément dans leur territoire d'origine. Retenir les jeunes Corses et soutenir leurs compétences, cela passe vraiment par l'éducation, par le

soutien en matière de formation professionnelle, permettre que les personnes qui ont des compétences restent sur le territoire.

Enfin, il s'agira aussi d'**encourager le retour des membres de la diaspora**. Des expériences existent, à l'instar de celle qui existe sur l'île de Terre-Neuve ou dans la région espagnole de Valence, en Catalogne et dans le Pays basque qui, pour créer une dynamique de compétences et des investissements sur leurs territoires, ont cherché à attirer des chercheurs de renommée mondiale moyennant des contreparties, en instaurant un système « *Win -Win* » (paiement d'un salaire, budget alloué à la recherche).

III.3 Les actions observées en faveur de l'attractivité de la Corse



- Développer les transports publics ; des solutions de covoiturage existent à Ajaccio, l'utilisation du train comme solution de navettage à Ajaccio à Bastia existe également, mais le développement du transport ferroviaire doit constituer une priorité,
- L'université et les étudiants étrangers,

- Logements abordables : les prix en Corse sont élevés et le sont d'autant plus dans les régions touristiques. Il est probablement moins compliqué de se loger à l'intérieur de l'île dans des zones plus montagneuses et rurales, mais dans lesquelles l'emploi et les transports publics font défaut. Il s'agit donc de trouver le moyen d'articuler les choses.
- Les énergies renouvelables constituent une opportunité de spécialisation à explorer et à exploiter tout comme la ressource en eau afin d'éviter les risques de conflits d'usage ; anticiper et se coordonner, investir dans les réseaux d'eau ou tous moyens contribuant à économiser l'eau.

IV - La nécessaire coopération entre les parties prenantes

IV – La nécessaire coopération entre les parties prenantes

- ❖ Pour répondre aux défis communs et aux synergies dans le **secteur touristique**
- ❖ Pour renforcer la **production locale**, notamment alimentaire
- ❖ Pour attirer des **investissements** de l'extérieur
- ❖ Pour renforcer les **exportations** et participer au développement local
- ❖ Pour améliorer la **gouvernance des plans d'investissement** pour l'attractivité et le développement de la Corse
- ❖ Pour résoudre les problèmes liés aux **intercommunalités aux périmètres inadaptés**, et qui manquent de coopération interne

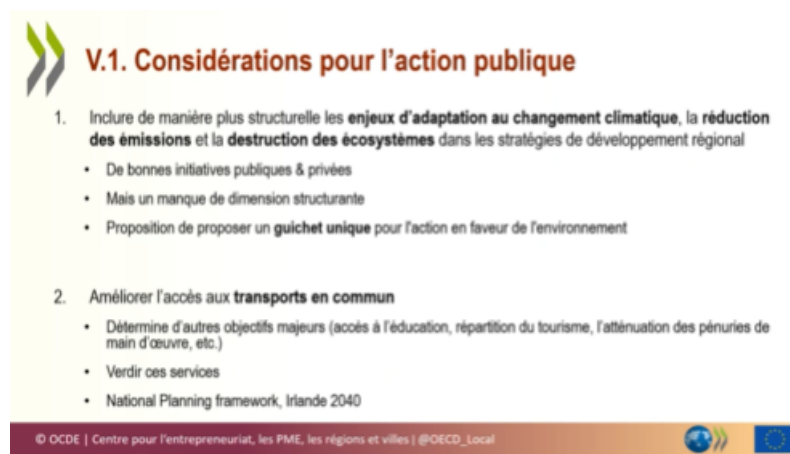
© OCDE | Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et villes | @OECD_Local

Elle a relevé le fait que la cohésion sociale est une particularité de l'île, ajoutée à un fort sentiment identitaire - comme cela se voit aujourd'hui avec les débats qui ont lieu entre l'État et la collectivité de Corse pour plus d'autonomie -, sans que pour autant ce particularisme vienne nourrir un esprit de coopération, de pratiques partenariales entre les acteurs au sein de ce même territoire.

- Aussi, **il s'agit de créer des synergies dans le secteur touristique**, coopérer pour trouver des solutions communes, favoriser le tourisme des zones de l'intérieur de l'île pour désengorger le tourisme sur les plages ;
- Attirer les investissements de l'extérieur (énergie renouvelable, secteurs de l'immatériel en captant tout ce qui peut être localisé sans forcément avoir besoin de grandes usines sur le territoire ;
- Renforcer les exportations : un territoire peu dense ne rentabilise pas une production, sauf si elle est à toute petite échelle. Pour la rentabiliser, il faut exporter et il faut donc trouver le moyen de s'appuyer sur les structures existantes (Business France, - TEAM France Export), sur les soutiens divers et variés venus des AOP, à partir des appuis de la collectivité pour identifier et donner une image des produits corses et de leur qualité ;
- Améliorer la gouvernance des plans d'investissement. Les programmes, les projets d'infrastructures doivent être structurants en Corse. Le recours à la segmentation des grands plans d'investissement en toute petites actions, souvent pour satisfaire tout le monde ce qui n'est pas unique à la Corse, ne peuvent engendrer une dynamique de changement véritable pour rendre le territoire plus attractif ;
- Résoudre les problèmes liés aux intercommunalités car elles ne possèdent pas les périmètres adéquats. Les intercommunalités ne coopèrent pas entre elles pas plus que n'existe une coopération interne.

Elle a toutefois souligné l'exemple de l'alliance menée entre la CAB et la Communauté de Communes Marana Golu, laquelle disposait du foncier nécessaire dans le cadre du projet du territoire d'industrie. Cette alliance étant de nature à instaurer une vraie dynamique positive pour attirer des investisseurs et attirer des personnes qui travailleront dans les secteurs.

V.1 Considérations pour l'action publique



V.1. Considérations pour l'action publique

1. Inclure de manière plus structurelle les **enjeux d'adaptation au changement climatique, la réduction des émissions et la destruction des écosystèmes** dans les stratégies de développement régional
 - De bonnes initiatives publiques & privées
 - Mais un manque de dimension structurante
 - Proposition de proposer un **guichet unique** pour l'action en faveur de l'environnement
2. Améliorer l'accès aux **transports en commun**
 - Détermine d'autres objectifs majeurs (accès à l'éducation, répartition du tourisme, l'atténuation des pénuries de main d'œuvre, etc.)
 - Verdir ces services
 - National Planning framework, Irlande 2040

© OCDE | Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et villes | @OECD_Local

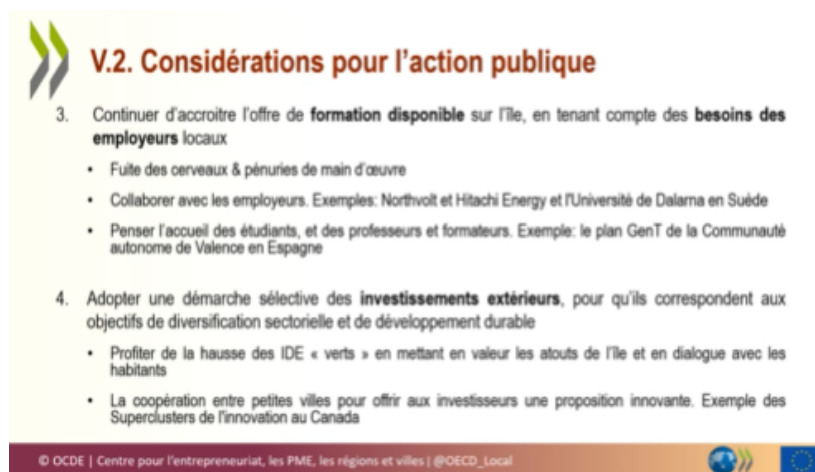
On ne parle pas ici de recommandations mais de considérations pour l'action publique, car l'exercice qui a été conduit a été réalisé dans un temps record et visait essentiellement la problématique de l'attractivité.

Sur les questions d'adaptation au changement climatique, les petites initiatives qui ont été évoquées doivent devenir beaucoup plus **structurantes** (1), il faudra **réduire les émissions, éviter la destruction des écosystèmes**, préserver le territoire en **réunissant les acteurs publics et privés** par le biais d'une plateforme de partage d'informations fonctionnant comme un guichet unique. Même s'il est virtuel, le **guichet unique** favorise l'accès à toutes les données et à toutes les aides existantes. Toutes les actions en faveur de

l'environnement doivent être regroupées et pouvoir être accessibles à l'ensemble des acteurs, investisseurs compris.

Améliorer l'accès aux transports en commun (2).

Cela constitue non seulement une variable forte pour les personnes qui vivent sur le territoire et qui doivent aller travailler, mais cela vaut aussi pour accéder à l'éducation, pour mieux répartir les visiteurs dans l'île, pour atténuer les pénuries de main-d'œuvre en étendant la saison, beaucoup d'offres d'emploi n'étant pas pourvues dans le secteur du tourisme



V.2. Considérations pour l'action publique

3. Continuer d'accroître l'offre de **formation disponible** sur l'île, en tenant compte des **besoins des employeurs locaux**
 - Fuite des cerveaux & pénuries de main d'œuvre
 - Collaborer avec les employeurs. Exemples: Northvolt et Hitachi Energy et l'Université de Dalarna en Suède
 - Penser l'accueil des étudiants, et des professeurs et formateurs. Exemple: le plan GenT de la Communauté autonome de Valence en Espagne
4. Adopter une démarche sélective des **investissements extérieurs**, pour qu'ils correspondent aux objectifs de diversification sectorielle et de développement durable
 - Profiter de la hausse des IDE « verts » en mettant en valeur les atouts de l'île et en dialogue avec les habitants
 - La coopération entre petites villes pour offrir aux investisseurs une proposition innovante. Exemple des Superclusters de l'innovation au Canada

© OCDE | Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et villes | @OECD_Local

- Continuer d'accroître l'offre de formation disponible verticalement (approfondir les filières qui existent et proposer des diplômes jusqu'à la fin du diplôme pour un certain nombre de domaines) en tenant compte des employeurs locaux (3).

- Favoriser l'implantation d'antennes (exemple : INRA Paris avec implantation d'une antenne INRA Corse) en permettant l'association de la Corse avec des universités ou des institutions prestigieuses étrangères ou françaises.

- Les investissements extérieurs : profiter de la hausse des investissements verts en mettant en valeur les atouts de l'île et en dialoguant avec les habitants pour des questions d'acceptation, car l'attractivité ne plait pas toujours et nécessite de trouver une clarification et une motivation (4)

- La coopération entre petites villes, y compris en matière d'innovation, les intercos ne donnant pas en Corse le sentiment d'un fonctionnement efficace.

V.3. Considérations pour l'action publique

5. Clarifier la place que le **tourisme** devrait occuper dans l'économie corse.
 - Garantir la viabilité du secteur économique dominant tout en pensant avec ses acteurs la diversification économique et l'atténuation de ses effets négatifs
 - Exemples: « Pacte pour la réactivation économique et sociale et la diversification des îles Baléares » ; « Diversifier l'Algarve 2030 »
 - Renforcer les liens entre le secteur du tourisme et d'autres secteurs. Exemple: plateforme en ligne Agri-linkages Exchange en Jamaïque
6. Favoriser la **coordination** des acteurs publics locaux à la **bonne échelle**
 - Encourager la coopération entre communes : adapter les périmètres des EPCI.
 - Exemples de mesures incitatives directes: Galice en Espagne ; fonds européens au Portugal ; rôle des provinces aux Pays-Bas
 - Approches plus souples : Brandebourg en Allemagne

© OCDE | Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et villes | @OECD_Local

- La place du tourisme : clarifier la place que le tourisme devrait occuper dans l'économie corse (5).

La nécessité de faire évoluer le modèle touristique doit constituer un impératif et cela est vrai dans d'autres îles.

Les Baléares par exemple ont obtenu un accord pour réguler les bateaux de croisière dont l'impact en termes de pollution était très important et les retombées économiques relativement faibles.

De nombreuses régions cherchent à devenir des territoires de tournage ce qui permet d'assurer une promotion du territoire différente en favorisant des endroits de l'île moins fréquentés et une saisonnalité différente (tourisme senior).

- Favoriser la coordination des acteurs publics à la bonne échelle (6) : si les EPCI ne changent pas de périmètre, il faut trouver le moyen de les inciter à travailler entre elles.

À ce stade, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** a simplement observé l'existence de pistes nombreuses, dans tous les domaines, rares étant ceux où la maîtrise des filières est complète, de la production jusqu'à l'exportation.

Madame Charlotte TERRIGHI s'est interrogée sur la pertinence d'élaboration des ScoT, qui permettraient de fédérer les intercos, au regard de l'inefficacité des EPCI et de l'attractivité du territoire.

Madame Claire CHARBIT a estimé que tout schéma qui permet l'aménagement sur un territoire donné contribue à donner de la visibilité, est associé à des ambitions environnementales, donne lieu à des négociations et à des discussions, à des partenariats entre intercommunalités, tout ce qui peut aider les EPCI dans leur décision. Ainsi, tout ce qui peut les motiver à partager leur action avec leur voisinage est pertinent.

Madame Charlotte TERRIGHI a confirmé que les ScoT intervenaient dans de nombreux domaines, notamment économique et touristique, et que ce type de schéma proposait une vision d'aménagement intéressante et pertinente pour viser l'équilibre territorial.

Madame CHARBIT a indiqué voir deux moyens de parvenir à cet équilibre, un premier qui voudrait que chaque acteur de terrain élabore son ScoT, la question de leur coordination intervenant ensuite, un autre moyen qui privilégie une vision à l'échelle de l'ensemble du territoire intégrant les transitions nécessaires pour trouver un équilibre territorial plus satisfaisant élaboré dans le dialogue, dans la coopération, dans le partenariat, tout ScoT devant être compatible et adapté à la vision du développement de l'île dans son entièreté.

À la lumière des différents éléments exposés, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** a fait observer qu'il existait des poches de personnes susceptibles d'aller vers l'emploi, comme en atteste le taux d'activité où subsiste de la marge ; se pose ainsi la question des moyens à mettre en œuvre pour aller chercher des personnes enkystées, soit dans du travail non déclaré, soit dans une inactivité qui dure.

Elle a rappelé que de nombreux jeunes ne possèdent aucune qualification, sont en rupture avec le système éducatif et n'ont pas d'emploi. A cela, il faut ajouter une grande précarité chez les femmes. Si elle a admis qu'aucune poche de la population ne devait être négligée, chacune pouvant apporter sa participation au travail, il s'agira d'aller chercher les talents parmi les personnes dotées de haut niveau de qualification, d'études et de recherche.

Madame CHARBIT a confirmé que dans le monde économique, les entreprises ont une parfaite connaissance des manques auxquels elles doivent faire face en termes de recrutement et des difficultés qu'elles rencontrent, lesquelles peuvent concerner tous les niveaux, d'où l'importance de formations adéquates.

Elle a souligné que permettre le retour d'une personne dans le marché du travail relevait du « cousu main ».

Elle a rappelé l'importance cruciale de la formation professionnelle en accompagnant les personnes en emploi pour créer leur entreprise, pour diversifier leur activité, ou encore pour aller vers l'innovation. En effet, les étudiants qui auraient atteint un certain niveau de compétences de métier, mais qui n'ont pas de possibilité d'évoluer dans la carrière, à terme partiront. Elle a souligné l'importance de miser sur l'université pour un public de jeunes étudiants corses, de jeunes étudiants venus d'ailleurs, mais aussi pour un public d'étudiants plus mûrs.

Après avoir observé la richesse des propos et explications développés, **Monsieur Jean-Paul PANZANI** a indiqué chercher le fil conducteur permettant de situer la Corse dans un développement économique, culturel, social où la plupart des acteurs partagent la même finalité.

Il a indiqué avoir une forte inquiétude quant aux questions d'attractivité, s'interrogeant pour savoir si l'attractivité participera d'un projet global de développement de la Corse ou si chacun des acteurs vivra un scénario qui lui appartient. Il a ainsi fait part de ses craintes de voir se profiler un développement anarchique qui entraînera effectivement des conséquences importantes pour l'avenir.

Il a ajouté que dans le contexte actuel où se situe la Corse, avec ses atouts, ses handicaps et ses faiblesses, prévisualiser une économie qui, dans quelques années encore, sera complètement transformée sans avoir véritablement créé de socle avec les talents corses ou des talents venus d'ailleurs paraît difficile sans projet global.

Enfin, le deuxième élément d'importance est, de son point de vue, celui des acteurs publics. Revenant sur les moyens qui peuvent être avancés par l'État, par la collectivité ou encore dans le cadre des discussions sur l'autonomie, il a souligné la nécessité de bénéficier de transferts de compétences participant d'une vision globale du développement de la Corse.

Cette question participant également au débat politique, il s'est dit surpris par la faiblesse des intercommunalités pour concevoir en matière de développement économique des projets cohérents entre elles.

Dans ce cadre-là, il a rappelé ses inquiétudes à voir chacun réaliser son propre projet sans vision globale des priorités de la Corse, de la manière dont on enracine les talents et de celle dont se développeront ses propres filières, en incluant notamment la place des lycées professionnels au regard des relations existantes avec les acteurs économiques et publics.

Ainsi, dans la richesse des propos qui ont été développés, il a indiqué rechercher cet indispensable fil conducteur qui permettrait à la Corse d'être cohérente avec elle-même et avec les besoins de son peuple.

En réponse aux observations de Monsieur PANZANI, **Madame CHARBIT** a confirmé que dans un territoire comme la Corse l'intérêt particulier passe par l'intérêt général, précisant que le devenir est forcément commun dans un contexte de changement climatique, de départ des jeunes sans retour d'une population qui se multiplie l'été et se vide l'hiver, de cherté des loyers, soit autant de phénomènes qui impactent toutes les familles sur tous les territoires.

Aussi, il est crucial de répondre à cette problématique dans un plan d'ensemble et cohérent.

La notion d'attractivité, défendue dans le rapport, exige de se réaliser dans un plan cohérent d'ensemble pour un devenir commun. Cela ne peut se faire de manière solitaire car cela ne peut se réaliser que dans un monde globalisé alliant voyages, transferts d'information, partage de pouvoir et partage de décisions.

La question du plus d'autonomie ou du moins d'autonomie constitue fondamentalement une décision du politique, étant entendu qu'une décision institutionnelle qui n'impacterait pas la vie des gens conduirait à dissoudre toute notion d'intérêt général. Si, à l'inverse, le message de l'autonomie est assorti d'un certain nombre de décisions qui vont impacter la vie des personnes, cela permettra à l'évidence de mieux fédérer l'intérêt général.

La présidente NIVAGGIONI, revenant sur la réflexion et le questionnement de Monsieur PANZANI autour du fil conducteur, a indiqué trouver une réponse dans les futurs contours de l'autonomie, avec les valeurs fondamentales de la Corse (la langue, la terre, le peuple), qui constituent l'être des Corses.

Elle a indiqué s'interroger également autour des investisseurs, l'expérience ayant démontré par le passé que les investissements n'ont pas toujours bénéficié à l'économie locale ou très peu.

Autour des différents leviers, il s'agira de mettre en œuvre une panoplie juridique et fiscale qui permettent d'exercer le contrôle avec un fil

conducteur ou un épine dorsale destinée à tenir l'ensemble de la structure des valeurs fondamentales.

Monsieur Jean-Paul PANZANI a souligné le caractère fondamental de la réflexion menée ici, la Corse se situant entre un point de résistance et un point de bascule.

La Corse nécessite à l'évidence de créer différents maillages, d'initier ses propres talents, d'en accueillir d'autres sans perdre de vue qu'elle a un retard considérable en matière de développement économique et qu'elle devra le rattraper.

Sans fil conducteur autour des fondamentaux, la Corse possédant des atouts incroyables, il a fait part de ses craintes de voir fondre une série de compétences développées dans l'anarchie et épuisant les ressources.

Il a indiqué que la Corse se situait face à des choix très importants consistant à se cristalliser sur le développement d'avenir, à l'aide de compétences internes et externes, sans perdre la substance de « *ce que nous sommes* ». Il s'est dit convaincu par les bienfaits du processus d'autonomie en termes préservation de l'identité insulaire et de son développement.

Enfin, **Madame CHARBIT** a indiqué voir dans le maintien de la cohésion et de l'identité une condition du bien vivre ensemble, pour le futur, tout autant que les conditions nécessaires au maintien de l'attractivité du territoire et à la préservation de ce qui fait la spécificité du territoire insulaire.

.....